

**DEL-2022-41**

L'An deux mille vingt deux, le trois mars, à 9h30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/2/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes BILLOT, BRO, LAFARIE, MERMIER, MUGNIER, PARIS, TARAGON.  
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BUFFLIER, CARTIER, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILET, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOÛËT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROLLIN, SIBILLE, STEYER, VILLARD.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, DEFAGO, OBERLI.

**Suppléants :**

Mme MAURIS.  
MM. ANTHOINE, BOSSON, NEVES, SAUVAGET, TURK-SAVIGNY.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN.  
MM. AMADIO, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD M, BURNET, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, GAUDIN, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PEROU, PERRET, PERRISSIN-FABERT, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

M. ESCALLIER : Cabinet KLOPFER.  
Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,  
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GATINET, JEZEQUEL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS,  
VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 83**  
**Présents : 51**  
**Représentés par mandat : 4**

---

**Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC AU SYANE**

**Exposé du Président,**

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc est un territoire engagé depuis des années dans la transition énergétique : 1<sup>er</sup> Plan Climat Énergie Territorial en montagne (adopté en 2012), labellisé Territoire à énergie positive (TEPOS) au niveau régional depuis 2015, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) à l'échelle nationale depuis 2016.

En 2020, la Vallée de Chamonix s'est engagée dans la mise en œuvre de 30 mesures concrètes pour la Transition Écologique et Énergétique dans lesquelles le SYANE est un partenaire pour certaines d'entre elles.

Une adhésion au SYANE permettrait à la Communauté de Communes de nouer un partenariat fort et pérenne autour des actions de transition énergétique telles que :

- la réalisation d'une **stratégie lumière**, pour définir une identité nocturne cohérente adaptée aux usages et qui limite les impacts sur la biodiversité, modalités à définir en coordination avec les communes membres ;
- l'accès au service de **Conseil en énergie** pour une meilleure gestion énergétique du patrimoine et l'accompagnement à la réalisation de projets performants et vertueux sur les bâtiments communautaires, sous condition d'adhésion à ce service optionnel ;
- la poursuite d'une démarche commune de déploiement d'une **mobilité propre**, par la fourniture d'infrastructures de recharges pour les véhicules, et la participation à la stratégie de déploiement des bornes de recharges avec les communes, ainsi que l'accompagnement à la mise en place de solutions de mobilité basée sur des énergies décarbonées ;
- le développement des **énergies renouvelables**, par la réalisation d'études de faisabilité d'installations de production et un accompagnement à la mobilisation des porteurs de projets publics ou privés, notamment des centrales villageoises ;
- l'utilisation de l'outil web dénommé « **Symaginer** », développé par le SYANE pour modéliser et projeter les évolutions des réseaux énergétiques, outil qui rassemble les données de consommation, production et distribution d'énergies, dont les énergies renouvelables, de l'échelle du bâtiment jusqu'à l'ensemble du territoire départemental. Cet outil est proposé aux intercommunalités, si elles adhèrent au Syndicat, comme un outil partagé, en aide et support au suivi de la mise en œuvre par celles-ci de la planification énergétique.

Depuis sa réforme statutaire de 2017, le SYANE est ouvert à l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), c'est-à-dire les Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes.

Les statuts du SYANE précisent que les Communautés de Communes désignent, en cas d'adhésion, 1 titulaire et 1 suppléant, pour siéger au Comité syndical.

Par ailleurs, une cotisation fixe annuelle d'adhésion est prévue, calculée sur la base de la population de la collectivité. Le montant de cette cotisation fixé pour 2022 par le Comité du SYANE, se situe à 0,30 €/habitant DGF.

Cette cotisation contribue au financement du fonctionnement du Syndicat et aux multiples services apportés de manière mutualisée à ses adhérents.

Cette adhésion est complétée d'une convention cadre de partenariat définissant la gouvernance et les engagements des deux parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYANE et notamment l'article 1,

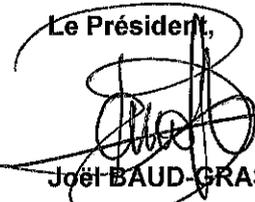
Vu l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc a décidé, par délibération du 13 décembre 2021, d'adhérer au SYANE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver l'adhésion au SYANE de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

